



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2026-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Sébastien PLEVEN, Julie FERRAND et Eddy LEBEAU.

Excusés : Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Frédéric MAULINO représenté par Eddy LEBEAU.

Absente : Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

ACQUISITION DE MATERIEL DE RAFFRAICHISSEMENT POUR L'ECOLE COMMUNALE : AIDE FINANCIERE D'EDF – DISPOSITIF ETE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper l'école communale de matériel de rafraîchissement dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'EDF a mis en place un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement pour aider à équiper les locaux scolaires.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce dispositif permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400€ par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement du 26 juin 2026 au 30 septembre 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société GASQUET pour 10 climatiseurs mobiles d'un montant de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de 10 climatiseurs mobiles auprès de la société GASQUET pour un montant de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC,
SOLLICITE l'aide financière d'EDF dans le cadre de son dispositif « été 2026 »,
AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2026-066